

REPUBLIQUE DU BENIN

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

ASSEMBLEE NATIONALE

\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

(6<sup>ème</sup> Législature)

---

# DEBATS PARLEMENTAIRES

QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE 2014

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

Séance du lundi 04 août 2014

**Sommaire** :

1. Poursuite de l'examen de la proposition de loi portant modification de l'article 18 de la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
2. Examen de la proposition de loi relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin.

*(La séance est reprise à 16h50mn par son Excellence Professeur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale)*

\* \* \*

\* \*

\*

**M. le Président.** La séance est reprise.

Chers collègues, merci d'être là, nous avons accusé un certain retard avant la reprise de la séance, je vous expliquerai tout à l'heure pourquoi ce retard. Je pense que c'est pour la bonne cause. Mais avant d'aller plus loin, je voudrais comme à l'accoutumée, demander au Secrétaire Parlementaire de nous donner lecture des communications s'il en existe, si non, nous passons directement à la lecture du compte rendu sommaire de la séance du mardi 29 juillet 2014. Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

**M. André OKOUNLOLA, Deuxième Secrétaire Parlementaire.** *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 29 juillet 2014).*

**M. le Président.** Chers collègues vous venez d'écouter l'intégralité du compte rendu sommaire de la dernière séance plénière. Avez-vous des modifications, des amendements à ce compte rendu ?

Nous avons un intervenant, le député Sacca Lafia a la parole.

**M. Sacca LAFIA.** Dans les cinq dernières lignes, le Secrétaire Parlementaire a lu "certains députés ont proclamé la souveraineté de la plénière". Ce n'est pas une proclamation, je voudrais qu'il mette plutôt "certains députés ont rappelé la souveraineté de la plénière".

*(Le député Azannai demande la parole)*

**M. le Président.** Oui ! Vous avez la parole, monsieur Azannai.

**M. Candidé AZANNAÏ.** Tout au début, j'ai entendu une phrase dans laquelle il était dit : « diversement appréciée ». Non ! Il fallait mettre les appréciations parce que pour tous les autres sujets, les points évoqués, les appréciations ont été mentionnées. La deuxième, troisième, quatrième ligne, je n'ai pas le rapport sous les yeux mais, ce n'est pas très loin du début. "Diversement appréciée".

**M. le Président.** Page 3, oui ! « Cette intervention du député a été diversement appréciée par ses collègues ».

**M. Candidé AZANNAÏ.** Voilà, parce que c'est un passage très important. Donc, il faut dire les collègues qui ont désavoué, les collègues qui ont approuvé.

**M. le Président.** Honorable député Sèhouéto !

**M. Lazare SEHOUE TO.** Il y a le passage où vous avez fait mention de ce que l'honorable Akofodji a réfuté les allégations, "a rejeté les propos". Je crois qu'on se comprend. "A rejeté plutôt les propos du président Idji" ou "les affirmations du président Idji". Je peux continuer ?

**M. le Président.** Oui !

**M. Lazare SEHOUE TE.** Au moment où la synthèse a été faite, la toute première liste, la synthèse qui a été faite des positions ne me semble pas satisfaisante. Cette synthèse semble dire, "les

uns ont dit qu'il y a des problèmes et qu'il faut les résoudre et les autres ont dit qu'il y a des problèmes et il faut que l'Assemblée prenne ses responsabilités". C'est la même chose. On avait des positions opposées. A défaut de nous relire ce passage, je pense qu'il faut qu'on y prête une attention particulière dans l'avenir.

**M. le Président.** Est-ce que vous pouvez éteindre votre ... il n'y a pas de portable ? Peut-être l'Ipod. Il n'y a pas ? Vous pouvez reprendre le passage-là ?

**M. Lazare SEHOUETO.** C'est le passage qui a fait la synthèse des deux positions suite à la première liste. La différence entre les deux positions n'est pas claire. Si on écoute ce qui a été dit en fin de compte, c'est les mêmes positions, or, ce n'est le cas.

**M. le Président.** On lira cette partie et puis ... si vous n'avez pas fini, vous continuez.

**M. Lazare SEHOUETO.** J'ai fini, Monsieur le Président.

**M. le Président.** On reviendra tout à l'heure sur les passages pour les lire. C'est le président Idji qui a la parole maintenant.

**M. Antoine IDJI.** Je voulais évoquer ce que mon collègue, le président Sèhouéto a rappelé, premièrement. En deuxième lieu, il faut absolument amender l'amendement du président Sacca Lafia. Certains camarades n'ont pas rappelé, ils ont évoqué la souveraineté de la plénière.

**M. Lazare SEHOUETO.** Si c'est permis, "autant certains collègues ont évoqué la souveraineté de la plénière, d'autres ont fait remarquer que la souveraineté de la plénière est soumise à condition du Règlement Intérieur". Si on dit l'un, il faut dire l'autre.

**M. le Président.** Je pense que tous ceux qui voulaient intervenir, l'ont fait. Vous constatez vous-mêmes que le français n'est pas facile. Mais, nous prenons en compte toutes ces observations de forme qui nous permettent d'avoir vraiment le rapport tel qu'il devrait se faire pour refléter de façon aussi fidèle que possible, les propos tenus ici. Donc, nous allons le faire en tenant compte de remarques qui ont été faites par les uns et les autres. Mais comme j'ai l'habitude de le dire, ce qui est le plus important, c'est ce que l'on retrouve au niveau du compte rendu intégral et j'espère bien que nos collaborateurs administratifs vont tout faire pour que ce compte rendu intégral soit le plus fidèle possible. La procédure prévue par le Règlement Intérieur sera suivie à cet effet pour permettre aux uns et aux autres de nous faire les observations pour que ce compte rendu reflète les avis et les opinions des uns et des autres au cours du débat en question. Sous réserve de la prise en compte de ces observations pertinentes, est-ce qu'on peut considérer que le compte rendu est adopté ? Il en est ainsi décidé.

*(Coups de maillet)*

Chers collègues députés, nous avons repris la séance aujourd'hui pour poursuivre l'examen de la proposition de loi portant modification de l'article 18 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature.

Tout à l'heure, je disais que nous avons accusé un certain retard pour ne pas dire un grand retard avant la reprise de la séance, mais que c'était pour la bonne cause. Avant la reprise de la séance, nous avons souhaité, suggéré que la conférence des présidents puisse tenir une réunion en nous basant sur le déroulement des débats du 29 juillet au 30 juillet dernier. Comme vous le savez, nous avons eu une vingtaine d'heures de travaux. Nous avons commencé, vous l'avez entendu tout à l'heure, à 13 h 25 mn, le mardi 29 juillet et nous avons terminé le mercredi 30 juillet à 7 h du matin. Malgré la fatigue, chacun est allé de sa qualité d'orateur, de tout son dynamisme et de sa qualité de chercheur en documentation pour étayer ses propos. Nous avons fait exprès de laisser les uns et les autres se vider et malgré tous les efforts, nous avons buté sur une partie de la proposition de loi et nous n'avons pas pu continuer. Donc, il nous est apparu indispensable que nous nous retrouvions pour une réflexion approfondie au niveau de l'organe le plus

représentatif de l'Assemblée Nationale à savoir la conférence des présidents pour qu'ensemble nous trouvions une approche qui nous permette d'aller de l'avant en prenant en compte les avis des uns et des autres pour qu'à la reprise, nous puissions faire un travail avec célérité mais, un travail qui conduise à un résultat probant. Nous venons de tenir cette conférence des présidents pendant quelques heures. Je dois avouer qu'elle s'est déroulée, cette réunion, dans une ambiance de sérénité et d'ouverture d'esprit. Après les interventions des uns et des autres, il a été retenu ce qui suit : une plénière va intervenir très prochainement, une date a été d'ailleurs retenue, ce sera le mardi 05 août 2014 à partir de 15 heures, mais, avant cela et à partir de ce jour même, un groupe ad hoc a été mis en place de façon représentative comprenant à la fois des représentants de la majorité, des représentants de la minorité, des représentants des deux commissions qui ont été saisies quant au fond et pour avis. Ledit groupe va travailler aujourd'hui et demain dans la matinée pour nous faire des propositions concrètes s'agissant de l'amendement qui est querellé. Et une fois que cette proposition d'amendement sera faite et acceptée de façon consensuelle, elle sera prise en charge par les députés qui auront fait la réflexion et présentée en plénière et soumise à la commission conformément à la procédure en vigueur, bien entendu. Nous sommes optimistes s'agissant de la démarche que nous avons retenue et nous espérons en tout cas que d'ici demain, nous allons avoir une proposition concrète qui nous permette de sortir de cette situation de blocage. On aurait pu choisir une autre voie, celle de continuer comme les 29 et 30 juillet, mais je voulais vous rappeler que malgré les vingt heures de débats, chacun s'appuyant sur ses arguments juridiques et autres, nous n'avons pas pu trouver une solution. Et il n'est pas dans mon esprit de prendre des décisions qui conduisent à une ambiance conflictuelle. Donc, nous avons choisi cette voie-là. Et je voudrais suggérer que nous puissions essayer cette voie-là. Après avoir essayé celle-là qui a abouti à l'échec, je me garde de qualifier cet échec-là.

Donc, nous suggérons, après cette réunion de la conférence des présidents, que la plénière accepte que ce groupe de travail, ce groupe ad hoc se mette au boulot pour faire cette proposition et demain à 15 h, nous nous retrouverons pour poursuivre de façon sereine le travail que nous avons démarré il y a quelques jours. Voilà la suggestion que la conférence des présidents me charge de vous faire chers collègues députés. Je la soumetts à votre appréciation.

J'ai deux ou trois doigts. Nous allons limiter le temps et après les interventions, nous prendrons la décision qui s'impose. Nous commençons par la gauche.

*(Inscription des intervenants)*

Nous avons donc décidé de limiter le temps de parole, deux minutes au grand maximum. Nous donnons la parole à monsieur Sèhouéto.

**M. Lazare SEHOUE TO.** Trois remarques : la première, je voudrais savoir à quel article de notre Règlement Intérieur, l'approche que vous nous proposez correspond ? La deuxième, c'est que nous aurions pu avoir un véritable dialogue parce que la conférence des présidents, c'est quoi ? Ce n'est que l'Assemblée réduite au Bureau et aux responsables des commissions permanentes et des groupes parlementaires. Alors, si on veut faire un dialogue, on est à deux. Dialogue ! Je considère qu'il n'y a pas encore eu dialogue au niveau du Parlement. Je considère que la commission que vous prévoyez, c'est une commission complètement déséquilibrée où les quelques rares types qui se diraient de la minorité seraient noyés et où les... puisque vous avez pris soin de retenir toutes les commissions, ayant la tête de toutes les commissions, les deux commissions qui seront considérées, plus les représentants de minorité, majorité, cela ne dit rien du tout, Monsieur le Président. Je considère que c'est un jeu de dupes et que, c'est ma troisième remarque, quand, il y a brouhaha, quand il y a problème, c'est en ce moment qu'on s'accroche le plus que possible à la loi. C'est bien le moment où on s'accroche le plus que possible au Règlement Intérieur. Ce n'est pas quand il y a le niveau de désaccord qu'on a là, ce n'est pas en ce moment-là qu'on s'éloigne du Règlement Intérieur.

**M. le Président.** Le président Idji a la parole.

**M. Antoine Kolawolé IDJI.** Je pense que nous n'avons pas besoin, dans cette circonstance particulière, d'un très long débat. A vrai dire, moi j'apprécie beaucoup l'effort de consensus que vous êtes en train de faire. Parce qu'à vrai dire, c'est ce qui nous a souvent beaucoup manqué, le dialogue. Le dialogue nous a beaucoup manqué. Je suis d'accord avec le président Sèhouéto que vous auriez pu trancher, d'après moi, conformément à la loi, déjà lors de notre dernière séance. Mais enfin, vous êtes en train de faire un effort que j'apprécie, un

effort qui est louable. Nous ne sommes pas contre le consensus, nous devons être tous pour le consensus et pour le dialogue. J'ai une inquiétude simplement. Mon inquiétude est celle-ci : j'ai vu la dernière fois, un désir de passer en force, de précipiter les choses quoi que ce soit. Je ne souhaite pas que cela se répète. Est-ce qu'il est vraiment indispensable que ce soit demain qu'on se retrouve, ce ne peut pas être jeudi ? En tout cas, je vous dis que si on s'entend tout de suite et qu'on s'entend réellement pour faire des choses qui font avancer le pays, d'accord ! Mais si la commission ne terminait pas demain ? Est-ce qu'on ne peut pas prévoir qu'on se retrouve le jeudi ? Voilà l'interrogation que je formule.

**M. le Président.** Monsieur Ahinnou !

**M. Thomas AHINNOU.** Je loue cette initiative de vouloir calmer les débats. Mais, au vue de tout ce que nous avons vécu la dernière fois, je ne partage pas votre optimisme sur le résultat de ce que ce groupe ad hoc va donner parce que je ne suis pas sûr que les positions vont changer. Dans ce même cadre, comme l'a dit le président Sèhouéto, je crois que ce sont les textes et uniquement les textes qu'il nous faut à l'étape où on est. Je voudrais tout simplement rappeler que lors de l'étude du budget dernier, la commission avait adopté le rapport du budget mais ce rapport a été rejeté et le budget a été rejeté en plénière. Donc, je crois que lorsqu'on sera à un certain niveau, il va falloir que vous preniez la responsabilité de faire jouer le jeu démocratique au niveau de notre Parlement. Je dis courage à ceux qui vont participer à ce groupe ad hoc là et que Dieu fasse qu'ils nous sortent quelque chose de consensuel.

**M. le Président.** Monsieur Bani !

**M. Samari BANI.** Je voudrais particulièrement vous féliciter pour votre recherche constante du consensus et féliciter aussi tous les membres de la conférence des présidents qui ont accepté que le groupe ad hoc soit créé. Vraiment, je vous en félicite, Monsieur le Président. Vous avez, dans votre intervention tout à l'heure, dit clairement que vous ne souhaitiez pas qu'un vote intervienne, que le vote de cette loi intervienne dans une ambiance offusquée. J'apprécie ce sens de recherche de consensus et je voudrais donc, en ce qui me

concerne, adhérer à 100% à cette proposition et souhaiter qu'avant donc qu'on ne se lève ici, que les membres qui vont travailler dans ce groupe-là soient connus afin qu'on puisse donner une célérité au travail qui va se réaliser au sein de ce groupe.

**M. le Président.** Le président Laourou, vous avez la parole, vous êtes juste à côté ?

**M. Grégoire LAOUROU.** Oui ! Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, je suis membre de la conférence des présidents. Malheureusement et malgré toute ma bonne volonté, je n'ai pas pu prendre part aux travaux qui ont conduit aux conclusions que vous avez livrées tout à l'heure à la plénière. Je salue donc, le sens de responsabilité de tous les membres de la conférence et surtout le souci de trouver une solution consensuelle aux débats qui nous agitent depuis ces dernières heures.

Pour aller à l'essentiel, je voudrais dire que dès l'annonce de la solution que vous avez envisagée, j'ai eu les mêmes inquiétudes que le président Sèhouéto, s'agissant de l'application des textes. Mais, très vite, je me suis rappelé que ce n'est pas la première fois que nous nous engageons dans une démarche comme cela. Je rappelle que c'est un groupe de travail qui a été mis à contribution, s'agissant de la LEPI. Et nous avons emprunté le même chemin également quand il s'agissait de rédiger le Code électoral. Lorsque ces deux groupes ont fini de travailler, nous avons retrouvé les chemins indiqués par les dispositions du Règlement Intérieur et cela n'a pas posé de problème. Donc, je me résume en disant que nous pouvons bien faire ce qui a été décidé, lorsque le groupe aura travaillé, nous remettons les conclusions du travail à la commission saisie au fond et nous poursuivons conformément aux dispositions du Règlement Intérieur. De cette manière-là, je pense que nous allons nous en sortir à bon compte.

**M. le Président.** Monsieur Gbadamassi !

**M. Rachidi GBADAMASSI.** Je passe.

**M. le Président.** Monsieur Kindjanhoundé a la parole.

**M. Zéphirin KINDJANHOUNDE.** Comme à vos habitudes, vous cherchez toujours à vous coller aux textes, à travailler sur la base des textes. Nous continuons de vous en remercier, Monsieur le Président. Je rappelle aux collègues que c'est l'article 30 de notre Règlement Intérieur que vous avez voulu activer ainsi. Mais, Monsieur le Président, un autre article de notre Règlement, donnait droit aux membres de la commission, de demander sept jours ouvrés pour une commission d'information, une commission spéciale. Nous avons rejeté ici, comptons bien du 29 juillet au 04 août, date à laquelle nous sommes en train de nous prononcer finalement. La nature a voulu donner raison à cette commission. Cela fait sept jours. Et nous continuons de tourner en rond.

Monsieur le Président, je ne pense pas, voici mon opinion sur votre proposition. D'ici à demain, je ne pense pas que cette commission, ce groupe de travail puisse faire un travail irréprochable. J'aurais souhaité, toujours dans la même logique, qu'on leur donne un peu de temps. Je ne suis pas de ce groupe mais, objectivement, repoussons cela peut-être au jeudi ou au vendredi. C'est beaucoup mieux, Monsieur le Président.

**M. le Président.** Monsieur Sacca Lafia a la parole.

**M. Sacca LAFIA.** Sacca Lafia est de nature optimiste. Mais, pour une fois Sacca Lafia est pessimiste. C'est très bon qu'on cherche à adoucir les choses mais, aucun d'entre nous ici ne se fait d'illusion même les plus optimistes ou bien les plus naïfs. Demain, à 15 h nous nous retrouverons à la position de 17 heures d'aujourd'hui. Rien n'aurait bougé et si vous voulez vraiment que cela bouge, il faut donner un mandat clair à ce groupe. Et qu'il soit dit et entendu que les signataires de la proposition de loi ne sont pas prêts à renoncer à leur conviction. Les signataires de la proposition de loi ne sont pas prêts à renoncer à leur conviction qui est celle que les magistrats du Bénin doivent travailler et travailler bien pour le devenir heureux de ce pays.

**M. le Président.** Monsieur Soulé Sabi !

**M. Moussa SOULE SABI.** Les membres de votre Bureau, nos présidents de groupes parlementaires, nos présidents de commissions techniques se sont réunis en conférence des présidents. Et de mon point de vue, je crois que nous devons leur faire confiance par rapport à la conclusion qui a été livrée tout à l'heure. Donc, je demande aux collègues de faire comme moi, d'être confiants et d'accepter ce qui a été décidé. Aujourd'hui, je peux dire que nous avons le feu derrière et quand la chaleur est intense, on peut rentrer partout. Si la souris court et rentre dans le feu, c'est que ce qui est derrière elle est plus que le feu. Donc, Monsieur le Président, je voudrais tout simplement savoir si on peut connaître la composition du comité tout de suite. La deuxième chose, lire clairement le mandat. La troisième chose, est-ce que le délai de demain a été suggéré par le comité lui-même ? Je pensais que le comité était mis en place à la conférence des présidents si non il faut que le comité lui-même dise le délai.

**M. le Président.** Monsieur Malèhossou a la parole.

**M. Yacoubou MALEHOSSOU.** Personnellement, moi j'apprécie beaucoup l'effort de consensus que vous avez voulu pratiquer et je demande aux collègues d'avoir la patience. Ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise, je crois que c'est la Nation. Il y a des collègues ici, leur problème c'est d'aller contre Pierre ou bien Paul, ce n'est pas bon, ce n'est pas sérieux. Ce que vous avez proposé maintenant, je crois que c'est la meilleure solution et nous allons demander à tous les membres de cette commission d'avoir la crainte de Dieu parce qu'avec la crainte de Dieu, je crois que nous allons faire un bon travail. Ce que vous faites de bon ou de mauvais, surtout de mauvais, vous allez récolter demain. Même si vous ne récoltez pas, vos enfants vont ramasser les pots cassés. C'est cela je tiens à vous dire parce que nous sommes ici maintenant, on n'est venu ici pour construire la Nation, ce n'est pas pour la détruire et s'il y a un petit problème on ne cherche pas à ce qu'il y ait un consensus. Monsieur le Président, je demande personnellement aux membres de cette commission de ne pas prendre partie, d'être impartiaux. Après tout, nous sommes les mêmes.

**M. le Président.** C'était le dernier inscrit. Chers collègues députés, je voudrais dire qu'après le long débat que nous avons eu il y a quelques jours, cela m'étonnerait que tout le monde soit optimiste. Donc

je comprends qu'il y en ait qui soient pessimistes. Mais je comprends aussi qu'il y en ait qui soient optimistes. Le monde est ainsi fait. Mais ce n'est pas parce que l'on envisage un échec qu'il faille se refuser à essayer. Nous devons continuer d'essayer. Alors il m'a été posé quelques questions, je voudrais y répondre. Il y a un collègue qui a demandé la disposition qui prévoit cette approche. Je voudrais me référer aux dispositions de l'article 19.2 du Règlement Intérieur qui indique que le bureau dans ses prérogatives d'organiser les travaux de l'Assemblée Nationale, c'est le dernier alinéa, il peut procéder à la constitution des groupes de travail s'il y a lieu. Je lis in extenso, peut procéder à la constitution des groupes de travail s'il y a lieu et comme du reste, un collègue l'a rappelé, ce n'est pas la toute première fois que nous faisons cela. Je voudrais même ajouter que la recherche du consensus n'est pas interdite par une disposition. S'il y a, de façon explicite, une disposition de notre Règlement Intérieur qui le prévoit, aucune disposition de nos textes fondamentaux ne l'interdit. C'est pour cela que jusque là, chaque fois que cela est nécessaire, nous essayons de pratiquer cette approche. Si je veux faire une analogie, je vais me référer à la Constitution ou à certaines jurisprudences qui indiquent clairement que le consensus est une valeur ou plutôt c'est un principe à valeur constitutionnelle qui peut le plus peut le moins. Donc ce que nous faisons, j'insiste là-dessus, respecte très bien nos textes.

Il y avait une inquiétude qui, du reste, a été exprimée lors de la réunion de la conférence des présidents à savoir qu'il y aurait un certain déséquilibre au sein du groupe de travail. C'est fait peut-être parce que nous n'avons pas été suffisamment explicite quant à la composition du groupe. Je voudrais répéter cette composition pour répondre, du reste, à une question qui nous a été posée. Nous avons dit deux (02) pour la majorité ; deux (02) pour la minorité ; deux (02) pour la commission des lois mais en faisant en sorte qu'il y ait un représentant de chaque tendance politique dans cette commission. Cela veut dire qu'au sein de la commission, il devrait avoir un représentant de la majorité et un représentant de la minorité parce que c'est cette commission qui a été saisie quant au fond. Mais il y a aussi une commission qui a été saisie pour avis, c'est la commission chargée des affaires sociales et là encore, nous avons retenu que les deux (02) représentants soient choisis en tenant compte de la représentativité au sein de ladite commission, un (01) pour la majorité et un (01) pour la minorité et nous avons voulu quand même que ce groupe soit dirigé par un membre du bureau et ce membre du bureau sera désigné par le Président de l'Assemblée Nationale. Voilà un peu ! Bien sûr, tout n'est pas parfait mais nous avons eu à essayer de trouver un certain équilibre. Mais je

voudrais ajouter pour calmer les uns et les autres qu'il ne s'agit pas d'un groupe de décision. Nous l'avons du reste intitulé groupe de réflexion parce qu'il est difficile, vous avez pu le constater, de réfléchir dans un sens positif ou dans un sens constructif au cours des débats en plénière. Je ne voudrais pas être extrémiste ou porter un jugement qui ne soit pas tout à fait exact, mais parfois on a l'impression que lors des débats en plénière chacun vient pour défendre sa position en essayant de présenter avec, si possible, une certaine passion, ses arguments parce que c'est tout naturel quand on débat en plénière, on cherche à convaincre l'autre donc en s'armant au maximum de ses arguments et donc, finalement, cela débouche sur un dialogue souvent de sourds. Souvenez-vous en c'est la même préoccupation qui nous a conduit à retenir cette approche de mise en place d'un groupe de travail lorsqu'il s'est agi de discuter des insuffisances de la LEPI et d'aboutir à la proposition de loi portant création et actualisation de la LEPI. Parce qu'il était difficile d'aller directement vers une commission et de trouver un consensus au sein de la commission, parce que là aussi la commission étant un concentré de la plénière, chacun y vient pour défendre ses points de vue avec tant d'enthousiasme et de passion que cela ait permis d'en avoir. Donc nous l'avons fait là, nous l'avons fait également au niveau du Code électoral où nous avons mis en place un groupe pour définir les orientations, les grands axes afin de commencer à rentrer dans les détails et je pense que nous avons abouti à un résultat qui n'est pas mauvais même s'il est encore perfectible mais il n'est pas mauvais. Je dois dire que lors de la désignation des membres ou tout au moins du magistrat membre de la CENA, nous avons utilisé, avec un certain bonheur, la même approche.

Donc, je pense que même si on ne peut être totalement optimiste, on peut se permettre d'essayer encore puisque dans le passé, il y a eu des expériences concrètes qui nous ont permis de déboucher sur du positif. Donc je voudrais demander aux uns et aux autres de continuer d'espérer et même de prier pour qu'il en soit ainsi. Alors donc, je voudrais dire qu'il y a un certain dialogue qui est promu à travers cette composition que nous avons retenu et encore une fois ce groupe, n'est qu'un groupe de réflexion, de suggestions. Cela va être discuté et la décision dans tous les cas sera prise au terme de cette longue procédure, par la plénière puisque tout reviendra ici en passant par la commission pour rester tout à fait conforme à la procédure législative prévue par notre Règlement Intérieur. Alors la dernière préoccupation, c'est le délai. Différents délais ont été suggérés. Ce qui est retenu est un compromis. Mais bien évidemment, si d'aventure, ce que je ne souhaite pas, le groupe de travail ne nous trouvait pas une solution dans le délai imparti, on pourra aviser au moment

opportun. Du reste, ceux qui étaient à cette conférence des présidents ont accepté ce compromis que nous avons suggéré. Voilà les éléments de réponse que je voudrais apporter. Donc je souhaite que nous ne rentrions pas encore dans d'autres débats. J'ai déjà répondu vraiment à toutes les questions.

**M. Thomas AHINNOU.** Non ! C'est juste une petite observation.

**M. le Président.** Parce que vraiment je suis fatigué.

**M. Thomas AHINNOU.** Non ! Nous-mêmes on est fatigué du débat.

**M. le Président.** Je ne souhaite pas qu'on fasse encore 20 heures de débats aujourd'hui.

**M. Thomas AHINNOU.** Non ce n'est pas un débat. C'est juste une petite observation.

**M. le Président.** Je souhaite vraiment que nous nous arrêtons là parce que je vois encore d'autres doigts.

*(Remous dans la salle)*

Chers collègues vraiment...

**M. Thomas AHINNOU.** C'est juste une petite observation.

**M. le Président.** Allez-y !

**M. Thomas AHINNOU.** C'est-à-dire que dans la composition tout à l'heure, vous aviez fait référence à la pratique que nous avons eu avant c'est-à-dire majorité tel nombre, minorité tel nombre. Je m'inquiète un peu de cela parce que nous ne sommes plus dans ce cas de figure au jour d'aujourd'hui. Est-ce qu'en maintenant ce que nous avons fait avant, est-ce que nous serions toujours dans la réussite de ce que nous proposons parce qu'au jour d'aujourd'hui les deux camps ce n'est plus majorité, minorité. C'est ceux qui sont d'accord pour la modification de la loi et ceux qui ne sont pas d'accord. Je crois que c'est plutôt dans cela qu'il faudrait chercher. C'est tout, Monsieur le Président.

**M. Nicaise FAGNON.** Il y a des gens qui sont au milieu.

**M. le Président.** Je vous en prie, monsieur Fagnon. Monsieur Domingo. Je vous en prie, chers collègues, vous tenez compte de mes éléments de réponse pour aller de l'avant. Je vous demande de ne pas revenir en arrière.

**M. Cyriaque DOMINGO.** Je crois que nous allons avancer parce que nous avons deux points. Si vous savez que ce point doit être renvoyé, vous avez déjà parlé. Aujourd'hui, je comprends que nos amis ne veulent pas comprendre parce que la dernière fois pour prendre un magistrat, je crois qu'il y a eu un compromis, on a consulté des gens et nous avons trouvé une solution avec minorité, majorité et les non-inscrits. Mais aujourd'hui, je comprends que les gens veulent oublier cela que c'est avec consensus qu'on peut avancer.

**M. le Président.** Il y avait le Président Idji qui a levé la main.

**M. Antoine Kolawolé IDJI.** Monsieur le Président, votre synthèse est excellente. Moi ce que je voudrais vous demander c'est que simplement que nous retenions ici comme décidé que si le comité ne finit pas son travail que vous nous préveniez à temps que la séance est reportée à jeudi. Je crois que c'est la sagesse même.



**M. le Président.** Je vous en prie. Je crois que c'est le dernier à intervenir. Je vous en prie. Monsieur Kindjanhoundé, vous avez tellement parlé. Le dernier, monsieur Akofodji.

**M. Grégoire AKOFODJI.** Monsieur le Président, j'ai une grosse inquiétude, c'est que si les délais prescrits au groupe de travail et à la commission pour déposer leur rapport n'est pas un délai impératif, nous allons clôturer la session sans avoir vidé le dossier.

**M. Nicaise FAGNON.** On peut ouvrir une nouvelle session.

**M. le Président.** Monsieur Fagnon, je vous en prie, n'intervenez pas dans le débat.

**M. Grégoire AKOFODJI.** Monsieur le Président, vous avez commencé par dire que la plénière allait se réunir demain à 15 heures, je souhaite simplement que, compte tenu de cela, le groupe de travail s'organise et que les résultats du groupe de travail soient versés à la commission pour que la commission également fasse son travail. Si le délai n'est pas impératif, j'ai bien peur qu'on termine la session sans avoir vidé ce dossier. Je vous en supplie, soyez ferme sur le délai de manière à ce que nous ayons une visibilité sur le temps qu'il nous faut pour travailler.

**M. le Président.** Je pense que globalement les collègues sont d'accord pour la démarche finalement mais souhaitent que les choses se fassent tel que prévu. Je voudrais rassurer les uns et les autres que si nous avons, après accord de la conférence des présidents, décidé de passer par cette voie là, c'est que nous avons comme souci d'aboutir véritablement à une solution et cela veut dire que nous prendrons toutes les dispositions pour qu'il en soit ainsi. Donc, je voudrais que chacun de nous ait une certaine confiance mais surtout prenne sur lui de faire tous les efforts possibles pour qu'on aboutisse au résultat recherché, au consensus recherché. Donc, si nous avons mis en place un groupe de travail, l'effort n'est pas seulement au niveau du groupe, l'effort doit être également individuel ; donc, je voudrais compter sur les

efforts individuels mais aussi sur les efforts collectifs. Je vous remercie de votre compréhension.

La séance est suspendue.

*(La séance est suspendue à 18h01mn).*

*(Coups de maillet)*

Porto-Novo, le lundi 04 Août 2014

Le Secrétaire de séance,

**André OKOUNLOLA-BIAOU.-**

Le Président de séance,

**Professeur Mathurin Coffi NAGO.-**